



Réponses aux questions du 25 janvier 2021

1. Dans les hypothèses de conception de la plus grande rampe de mise à l'eau projetée d'une largeur de 7,6 m, vous prévoyez utiliser une remorque automotrice (SL-40) qui aurait une largeur de 6,85 m en remplacement de celle prévue dans l'étude d'impact (SL-30) d'une largeur de 5,5 m mais qui n'est désormais plus commercialisée (DQ6.4).

- Cela nécessiterait-il un élargissement de la rampe pour préserver une largeur de 1 m de chaque côté de la remorque nécessaire à son opération ? Si oui quelle serait la nouvelle largeur de la rampe ?

De plus, ces hypothèses prévoient également un encombrement correspondant à des voiliers de 13,2 m mais un tirant d'eau pour des voiliers de 16 m.

- Pourquoi prévoyez-vous un tirant d'eau pour des voiliers de 16 m alors que l'encombrement prévu correspond à des voiliers de 13,2 m ?

- Veuillez préciser la dimension maximale des voiliers qui pourraient emprunter la rampe de mise à l'eau projetée.

Enfin, le document précise que la profondeur de la grande rampe serait : « Possiblement ajustable pour dégagement adéquat (fct. de mer de vent, batillage) ».

- Veuillez clarifier

Réponse :

a) Largeur vs remorque automotrice

La largeur de 1m de chaque côté qui était considérée en étude préliminaire n'est pas un minimum requis. Avec une largeur de rampe de 7.6m inchangée, le dégagement latéral reste suffisant pour opérer la remorque automotrice SL-40.

b) Dimension des embarcations vs rampe

Non seulement des voiliers mais aussi des croiseurs emprunteront la rampe.

Les statistiques d'utilisation de la marina et de la Société du Vieux-canal qui vous ont été fournies préalablement à la consultation ciblée montrent bien que des bateaux de plus de 40 pieds sont présents à la marina et que des bateaux de plus grande envergure encore accèdent au vieux canal; donc, la rampe prévue répond aux besoins actuels.

Le tirant d'eau (2.5m) et la largeur (5m) donnés correspondent à un voilier de 16m. C'est la dimension maximale des voiliers qui pourraient emprunter la grande rampe.

c) Rampe ajustable

Le tirant d'eau de la grande rampe de 2.90m permet une marge de manœuvre en fonction du niveau d'agitation (batillage, clapot soulevé par le vent) et un dépôt éventuel de sédiments.

2. En séance publique, M. Hanna, indiquait que les responsables de la marina, dont il fait partie, avaient installé des bouées de limitation de vitesse dans le chenal d'accès à la baie Saint-François (DT1, p. 91).

- **Quelle est la vitesse limite figurant sur ces bouées ?**

Réponse : La limite de vitesse affichée est de 15 km/h.

3. Quelle est la dimension maximale (longueur et largeur) des embarcations qui peuvent être mises à l'eau par l'intermédiaire de la rampe existante au parc Marcil ? Quel est le tirant d'eau à son extrémité ?

Réponse :

Sont joints les plans de la rampe de mise à l'eau actuelle du parc Marcil. Tous les paramètres y sont montrés. La rampe a été conçue pour des petites embarcations (chaloupe de pêche) ce qui correspondait aux besoins de l'époque. La rampe est utilisée depuis par toutes sortes d'embarcation parfois de grandes dimensions. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur sa capacité maximale.

4. Veuillez préciser la largeur de la rampe de mise à l'eau existante à la marina ainsi que le tirant d'eau à son extrémité.

- **Quelle est la dimension maximale des bateaux qui peuvent y être mis à l'eau ?**
- **Est-elle à l'usage exclusif des plaisanciers possédant un abonnement de la marina ou accessible au public ?**

Réponse :

Le plan joint montre toutes les dimensions de la rampe existante. On peut y noter que le fond marin continue de descendre après la rampe jusqu'à au moins 4,5 m de tirant.

La rampe est gérée par la marina et accessible au public avec frais.

5. Quel est le tirant d'eau actuel à l'endroit le plus profond situé au droit du quai fédéral ? Le Plan S321 du PR5.2, annexe 4 indique un « fond marin approx. » sans toutefois préciser la valeur du tirant.

Réponse :

A 4m du quai le tirant d'eau maximum serait de 4.3m. Au bord du quai, le tirant d'eau est très variable et le maximum serait de 3.3m.

6. Vous indiquez que : « Les embarcations de type croisière [...] sont des petites embarcations de type « navire de plaisance » ou « yacht de croisière ». Ces embarcations peuvent accueillir 100 personnes au maximum et possèdent un tirant d'eau inférieur à 3,5 m (PR5.4, p. 1).

• Quelles seraient les dimensions maximales (longueur et largeur) des navires de plaisance et des yachts de croisière susceptibles d'accoster au quai fédéral si celui-ci était agrandi de 70 m pour atteindre une longueur d'environ 130 m ?

Réponse :

Pour accéder au parc Sauv , le navigateur doit emprunter un chenal balis  traversant la baie Saint-Fran ois.

La configuration actuelle du chenal balis  pr sente cependant certaines difficult s de navigation qui rend l'acc s   la marina et au parc Sauv  peu attrayant pour certains plaisanciers non familiers avec le secteur et pour les croisi ristes man uvrant des navires de plus grandes tailles. Certains incidents survenus par le pass  ont d'ailleurs mis en lumi re les difficult s de navigation de ce secteur.

Certains croisi ristes ne veulent pas aller accoster leurs navires au fond de la baie Saint-Fran ois au quai "f d ral"  tant donn  la faible profondeur d'eau   certains endroits du chenal et son  troitesse, notamment entre certaines bou es, emp chant que deux navires ou qu'un navire croisi riste et un plaisancier puissent se croiser.

Donc, ce n'est pas le quai "f d ral" qui influe sur l'acc s des embarcations au fond de la baie, mais plut t les restrictions du chenal. Nous ne poss dons pas de donn es permettant de pr ciser les dimensions exactes des embarcations aptes   naviguer de fa on s curitaire dans le chenal; cependant les  chos des utilisateurs mentionn s dans les paragraphes pr c dents sont  loquents.

Le prolongement du quai "f d ral" n'est pas projet  pour augmenter la dimension de bateaux y acc dant mais plut t, comme mentionn  auparavant, de cr er une place publique embl matique et d'y permettre une certaine polyvalence d'attraction.

7. En réponse à une précédente question de la commission, vous précisiez que la dimension des bateaux susceptibles de stationner au quai fédéral et aux quais flottants du parc Delpha-Sauvé peut varier de 20 à 40 pieds (DQ6.1, p. 3). Veuillez préciser les dimensions maximales (longueur et largeur) des bateaux susceptibles de s'amarrer actuellement au quai fédéral.

Réponse :

Le quai « fédéral » actuel possède une longueur de 60 mètres, il peut recevoir des bateaux de la longueur que permet le chenal (voir réponse question 6), en autant que le quai n'est pas utilisé à d'autres fins comme actuellement alors que le quai est en partie occupé par un hôtel flottant.

8. Vous présentez dans un document envoyé à la commission d'enquête (DA3, p. 5) des statistiques de fréquentation du Vieux Canal de Beauharnois.

- Ces embarcations sont-elles susceptibles de se rendre dans la baie Saint-François? Si oui, à quel(s) endroit(s) la connexion entre les deux se fait-elle ?
- Veuillez indiquer ces emplacements sur la carte 1-1 (PR6, p. 1-2).

Réponse :

L'entrée du vieux canal donne directement sur la baie St-François, alors les bateaux qui fréquentent le Vieux Canal peuvent aller dans la baie St-François.



9. À titre de mesure d'atténuation des impacts du projet, vous prévoyez inspecter les rives deux fois par année pour cibler les secteurs d'érosion (PR3, 6-17).

- Quelles mesures prévoyez-vous mettre en œuvre si vous constatez une érosion des berges ?

Réponse :

Premièrement, la Ville inclut dorénavant dans ses contrats des clauses d'entretien et de garantie qui couvrent une période suffisante pour permettre aux végétaux d'atteindre une certaine maturité. Ces clauses d'une durée de 2 à 3 ans permettent d'assurer la prise en charge subséquente par les équipes de la Ville de végétaux matures et bien implantés. La Ville fait un suivi annuel durant cette période de garantie afin de prévoir tout ajustement qui serait requis (remplacement, ajout, etc.).

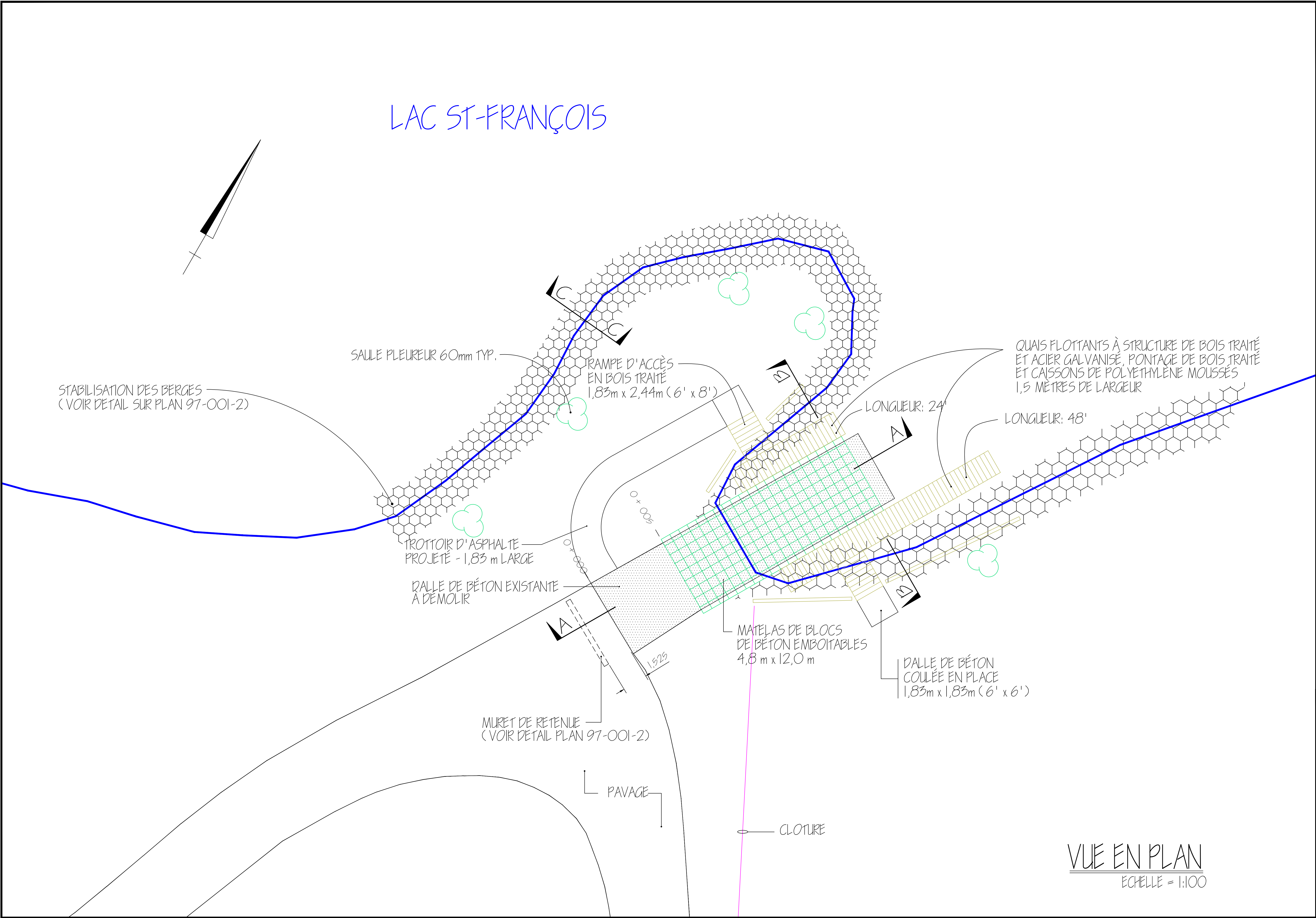
Une fois que la Ville aura repris en charge les aménagements, des inspections annuelles seront réalisées afin d'apporter tous les ajustements requis (replantation, recépage, faucardage, etc.).

10. Afin d'atténuer l'impact d'espèces exotiques envahissantes en phase d'exploitation du projet, vous prévoyez inspecter les rives et les herbiers aquatiques deux fois par année pour cibler les secteurs d'érosion et la présence d'EVEE en vue de prendre les mesures qui s'imposent comme l'éradication.

- Ces deux suivis sont-ils limités dans le temps ? Si oui, à combien d'années ?

Réponse :

Suivant la période de garantie de l'entrepreneur (voir question 9), la Ville va effectuer les suivis pour une période minimal de 5 ans. Ce genre de suivi est actuellement effectué sur d'autres rives du territoire. La fréquence et la durée pourra être ajustée par la suite selon les constats qui seront faits.



LAC ST-FRANÇOIS

STABILISATION DES BERGES
(VOIR DETAIL SUR PLAN 97-001-2)

SAULE PLEUREUR 60mm TYP.

RAMPE D'ACCÈS
EN BOIS TRAITÉ
1,83m x 2,44m (6' x 8')

QUAIS FLOTTANTS À STRUCTURE DE BOIS TRAITÉ
ET ACIER GALVANISÉ, PONTAGE DE BOIS TRAITÉ
ET CAISSONS DE POLYÉTHYLÈNE MOUSSÉS
1,5 MÈTRES DE LARGEUR

LONGUEUR: 24'

LONGUEUR: 48'

TROTTOIR D'ASPHALTE
PROJETÉ - 1,83 m LARGE

DALLE DE BÉTON EXISTANTE
À DÉMOLIR

MATELAS DE BLOCS
DE BÉTON EMBOITABLES
4,8 m x 12,0 m

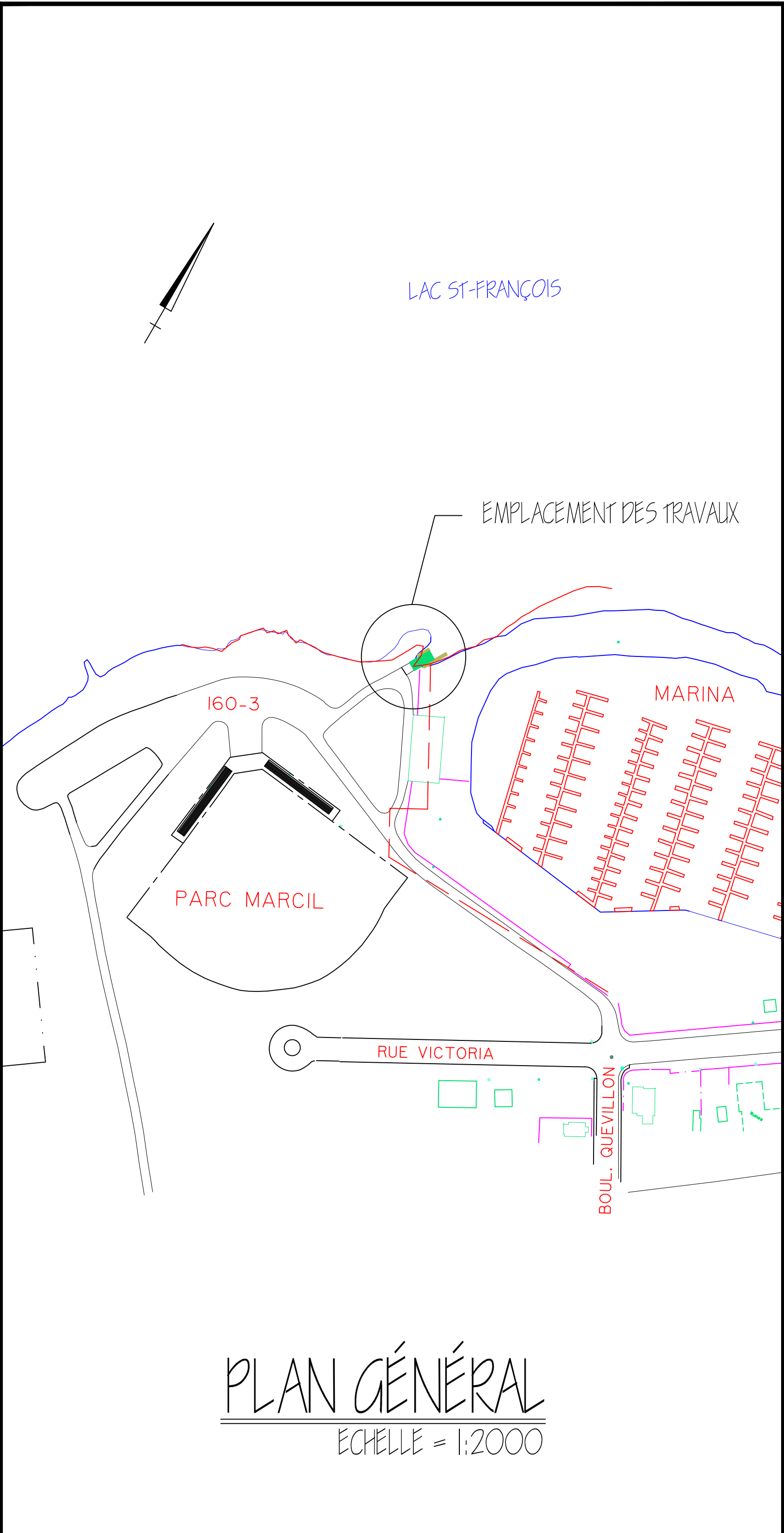
DALLE DE BÉTON
COULÉE EN PLACE
1,83m x 1,83m (6' x 6')

MURET DE RETENUE
(VOIR DETAIL PLAN 97-001-2)

PAVAGE

CLOTURE

VUE EN PLAN
Echelle = 1:100



LAC ST-FRANÇOIS

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

PLAN GÉNÉRAL
Echelle = 1:2000

No.	Date	Par	Revisions	Ver.	App.



ville de
Salaberry de
Valleyfield

titre:
RÉFECTION DESCENTE DE BATEAUX
PARC MARCIL

Dessiné par
MARIO TALLEFER

Vérifié par
JACQUES F. DUMAL

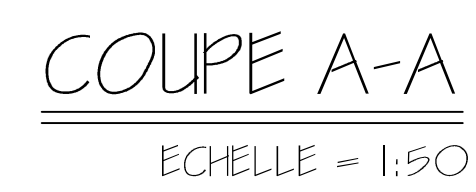
Echelle
INDIQUÉE

Feuille
1 de 2

Date
8 JANVIER 1997

Approuvé par

Plan No.
97-001-1112



No	Date	Par	Revisions				Ver./App.



ville de
Salaberry de
Valleyfield

Titre:

RÉFECTION DESCENTE DE BATEAUX
PARC MARCIL

Dessiné par
 MARC TALLEFER

Vérifié par
 JACQUES P. PIVA

Echelle
 INDICES

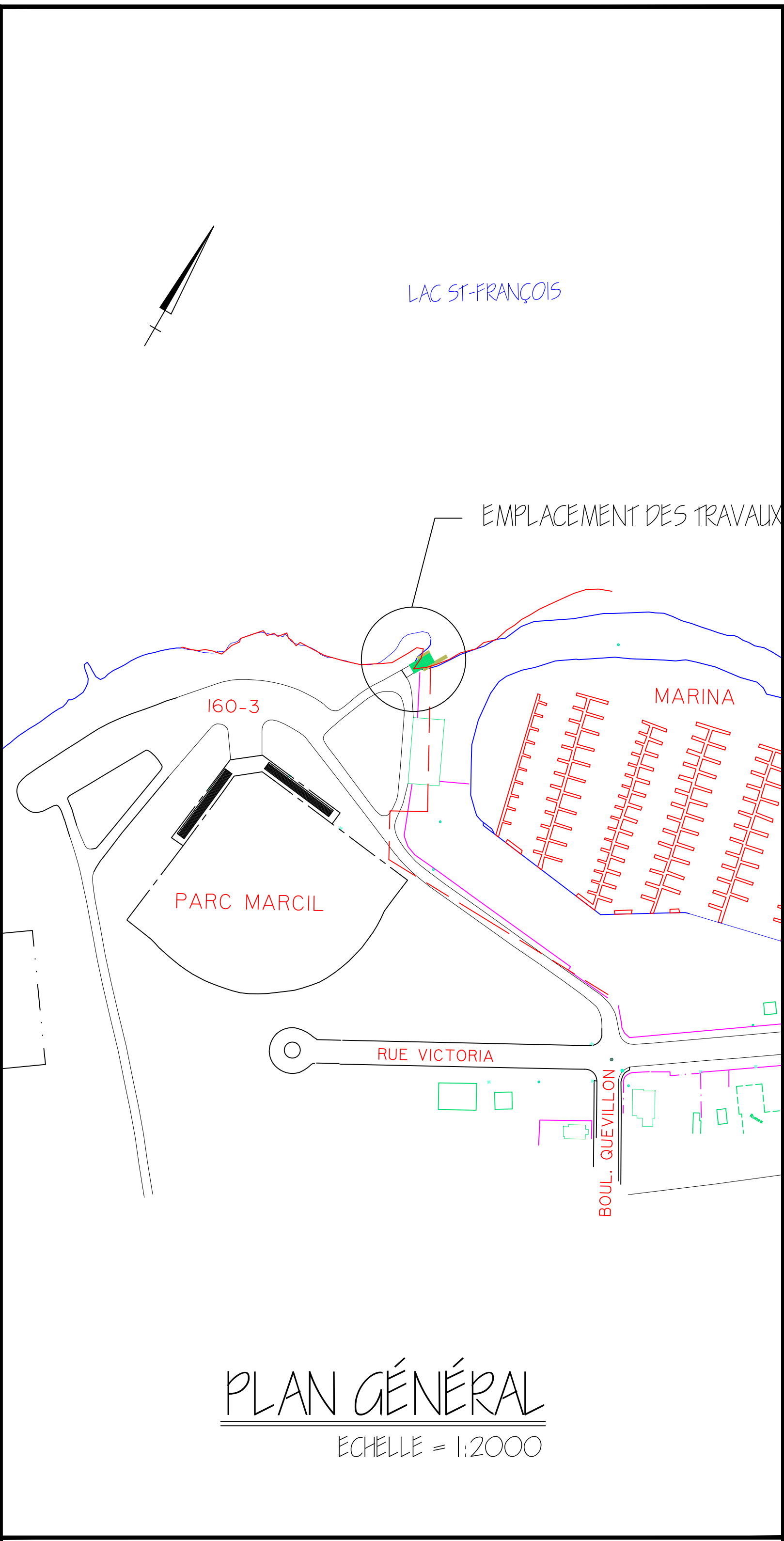
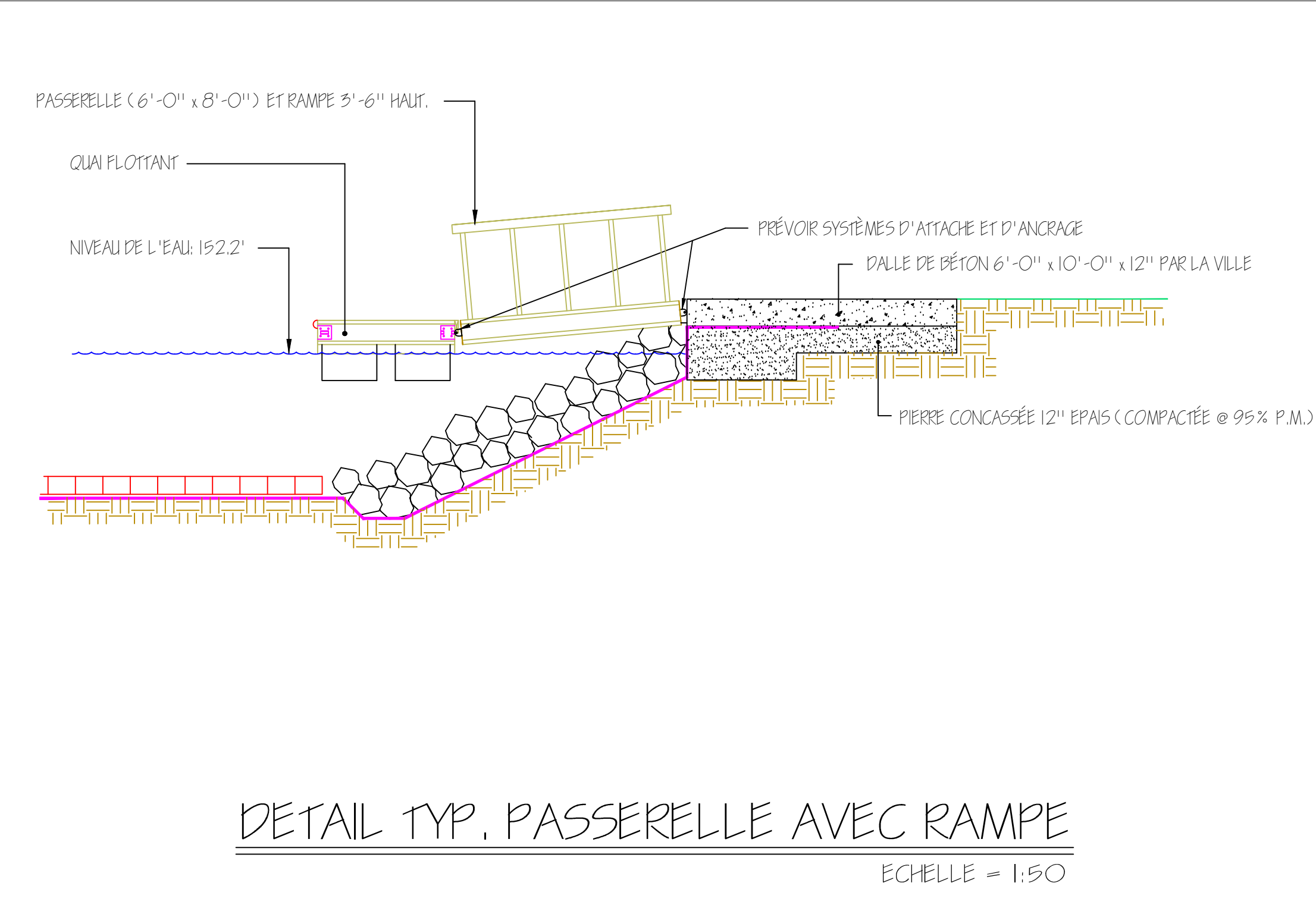
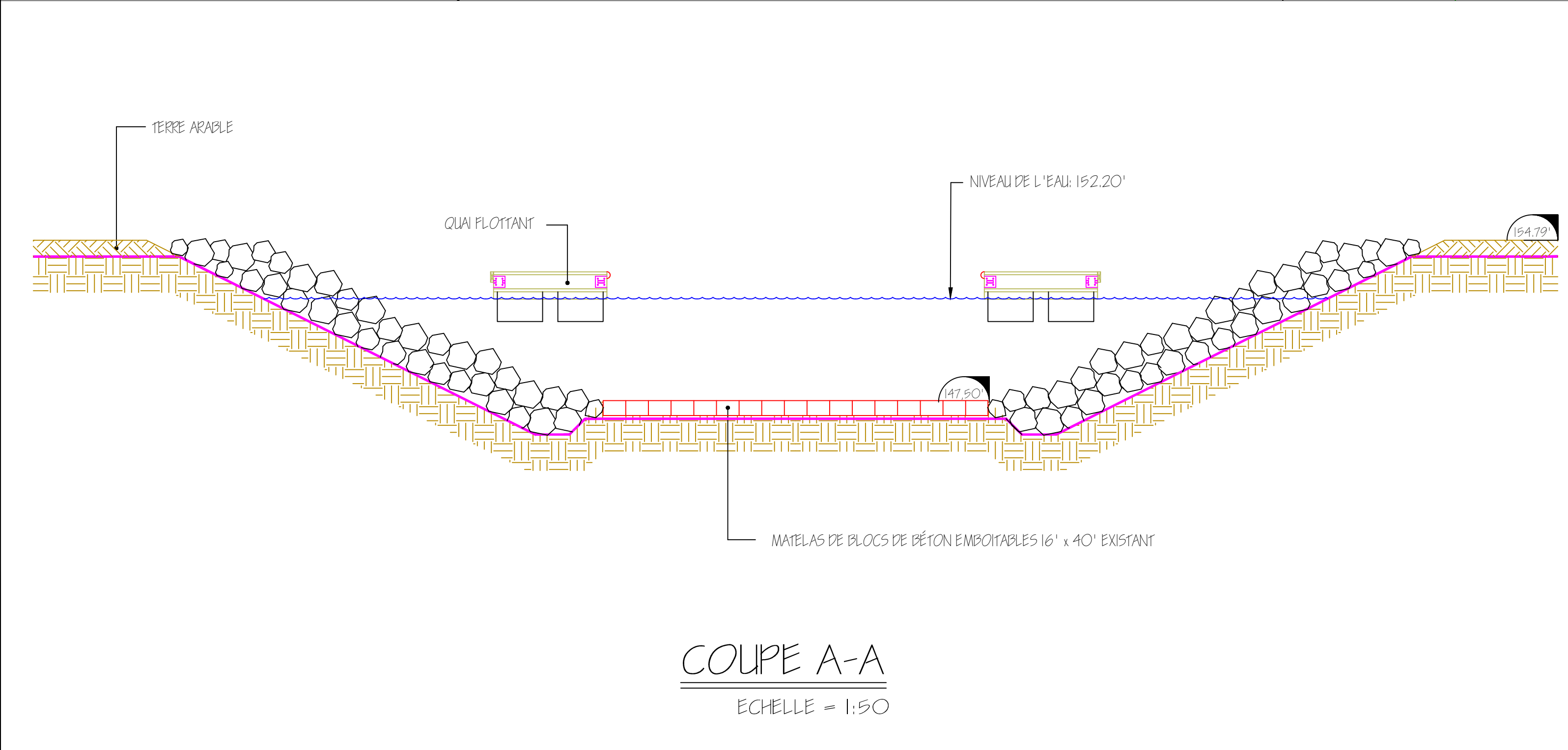
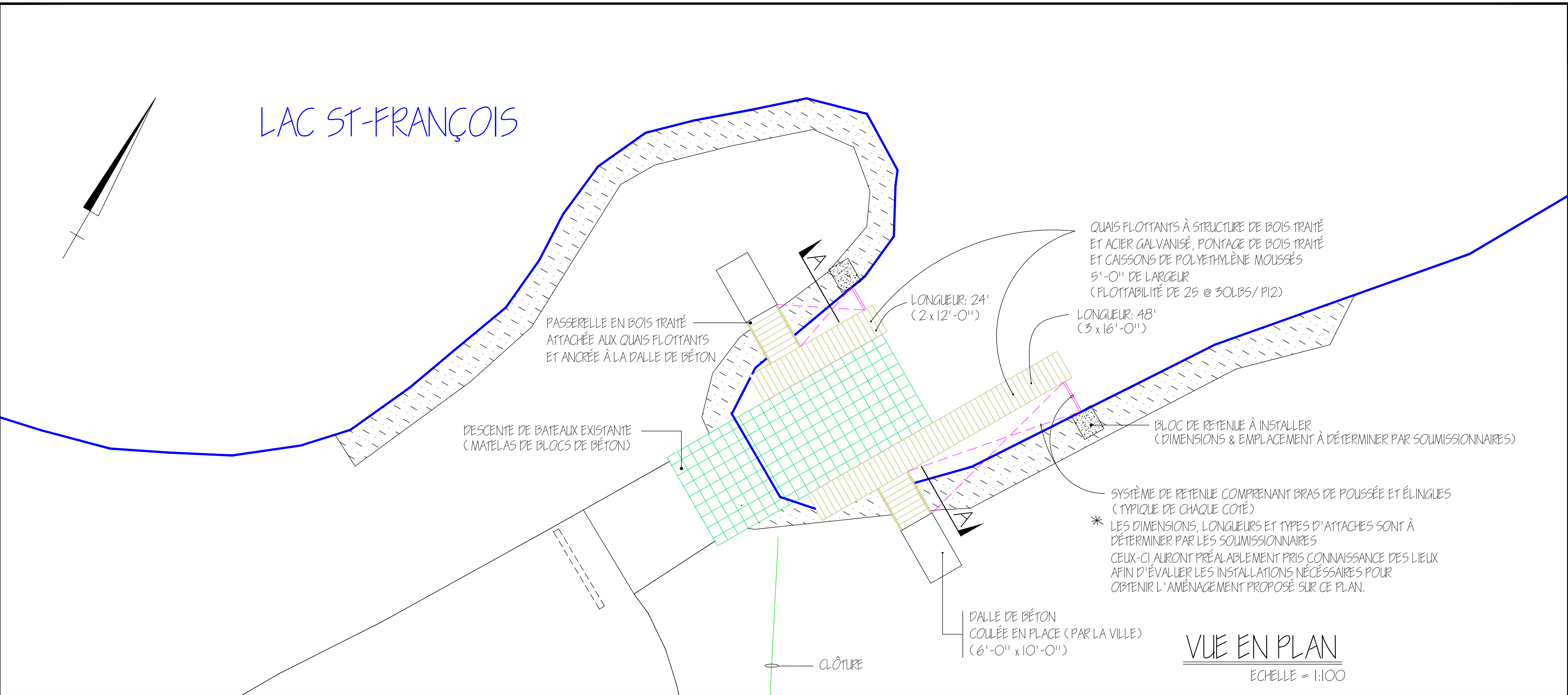
Feuille

2	de	2
---	----	---

Date
 5 JANVIER 1997

Approuvé par

Plan No
 97-001-272



No.	Date	Par	Revisions	Ver.	App.



ville de
Salaberry de
Valleyfield

titre:

QUAIS FLOTTANTS
RAMPE DE MISE À L'EAU PARC MARCIL

Dessiné par
MARIO TALLEFER

Vérifié par
JACQUES F. DUVAL

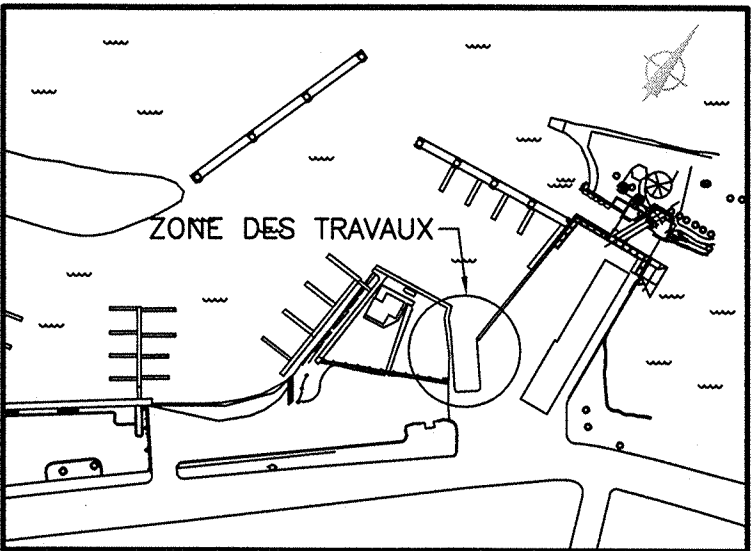
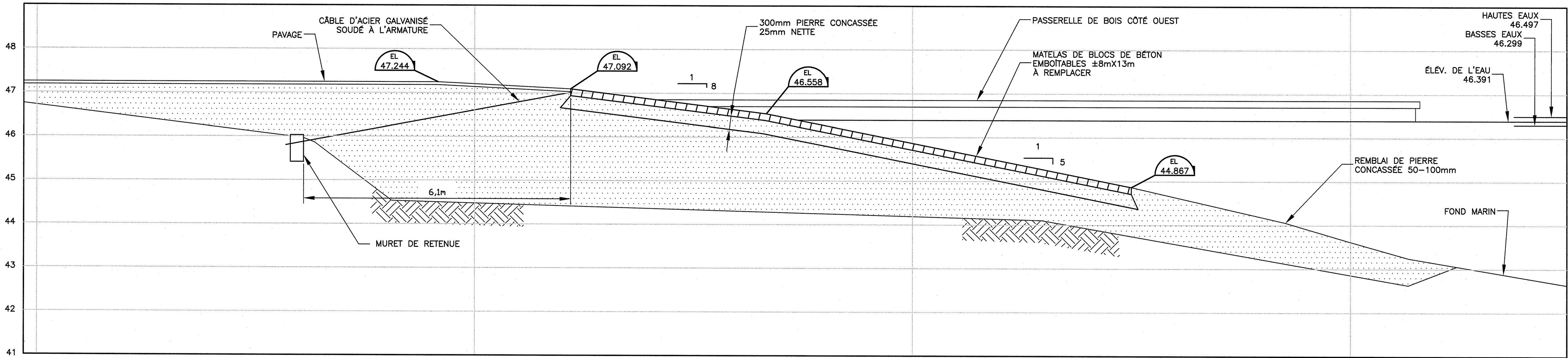
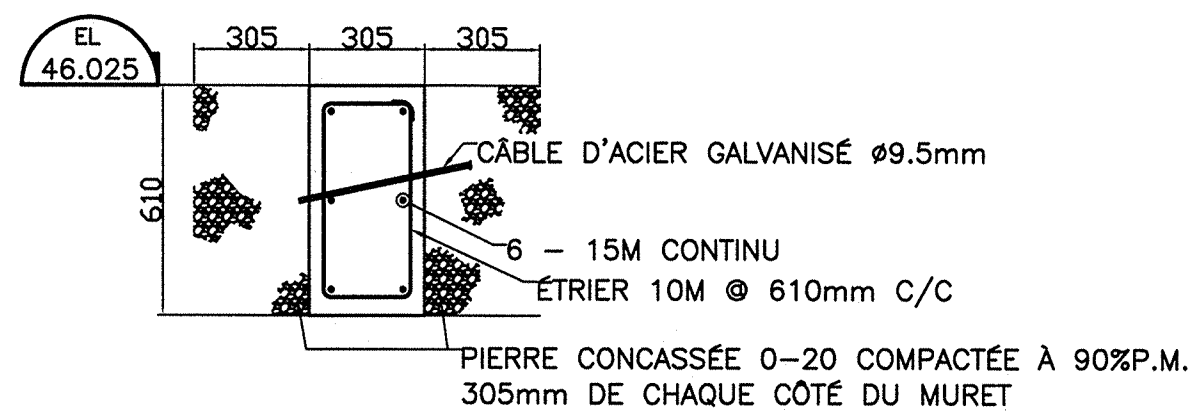
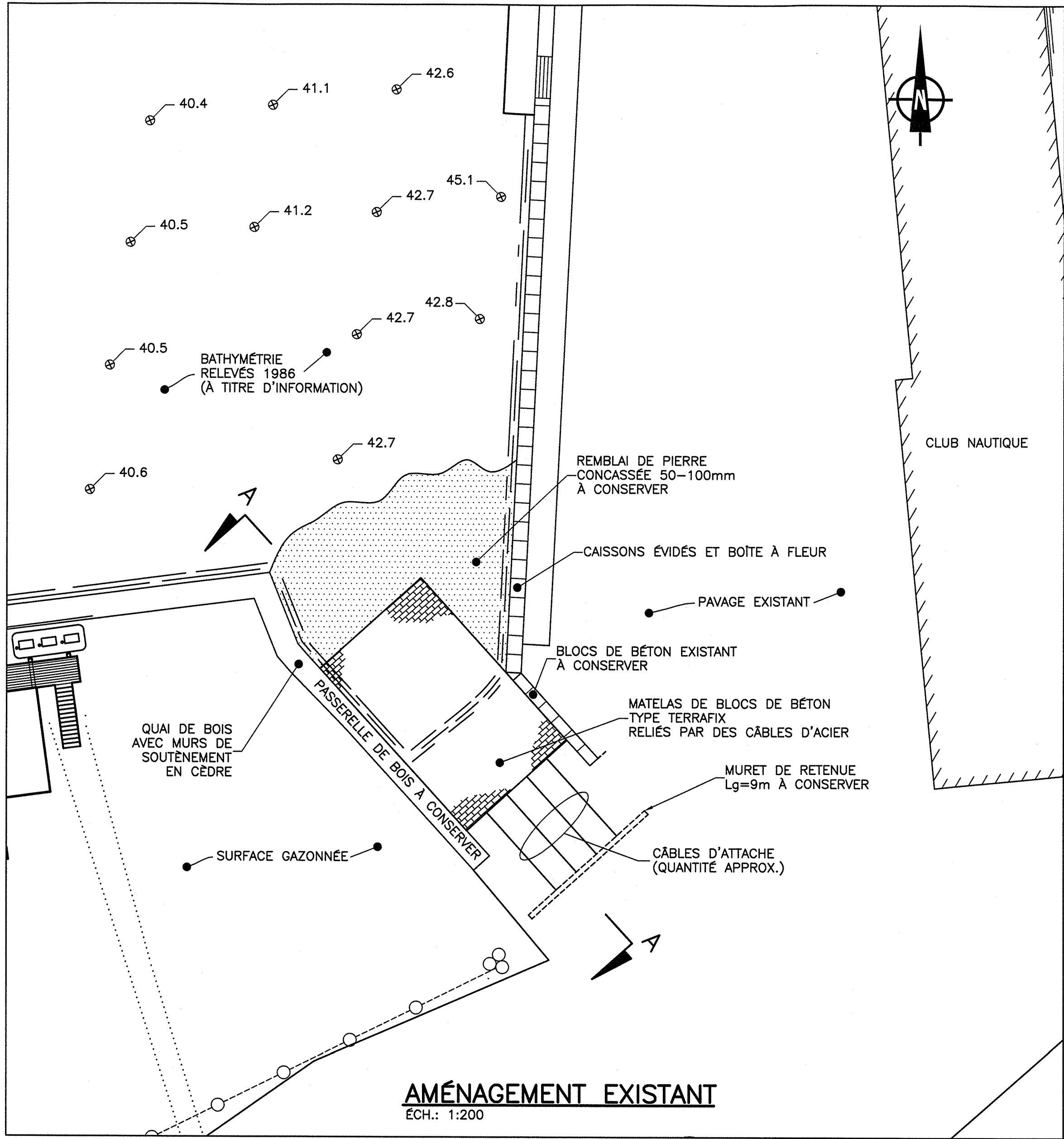
Echelle
INDIQUÉE

Feuille
de 1

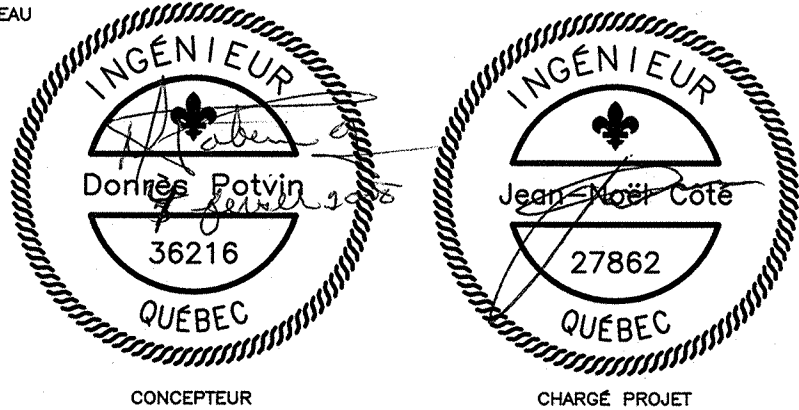
Date
2 MAI 1997

Approuvé par

Plan No.
97-001-3



REVISION	CONCEPTEUR D.POTVIN ing.	NO	36216
0	CHARGE PROJET J.N.CÔTÉ ing.	NO	27862
DATE	DESCRIPTION	POUR APPROBATION	
08-02-04			



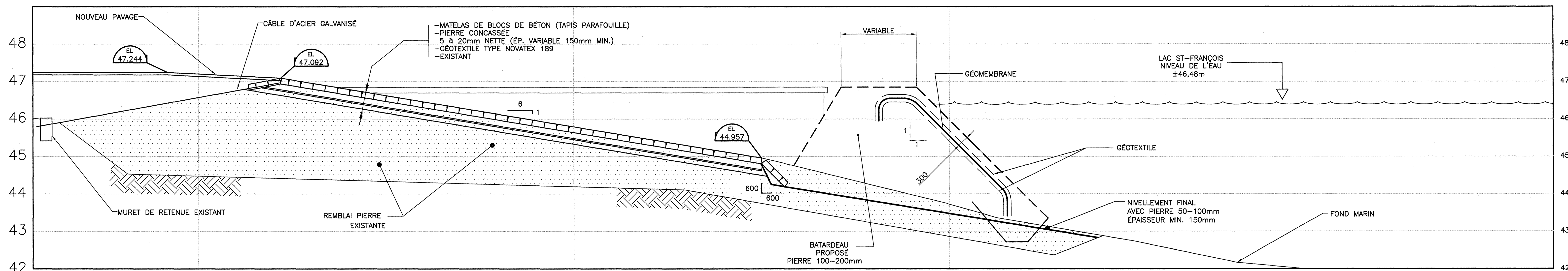
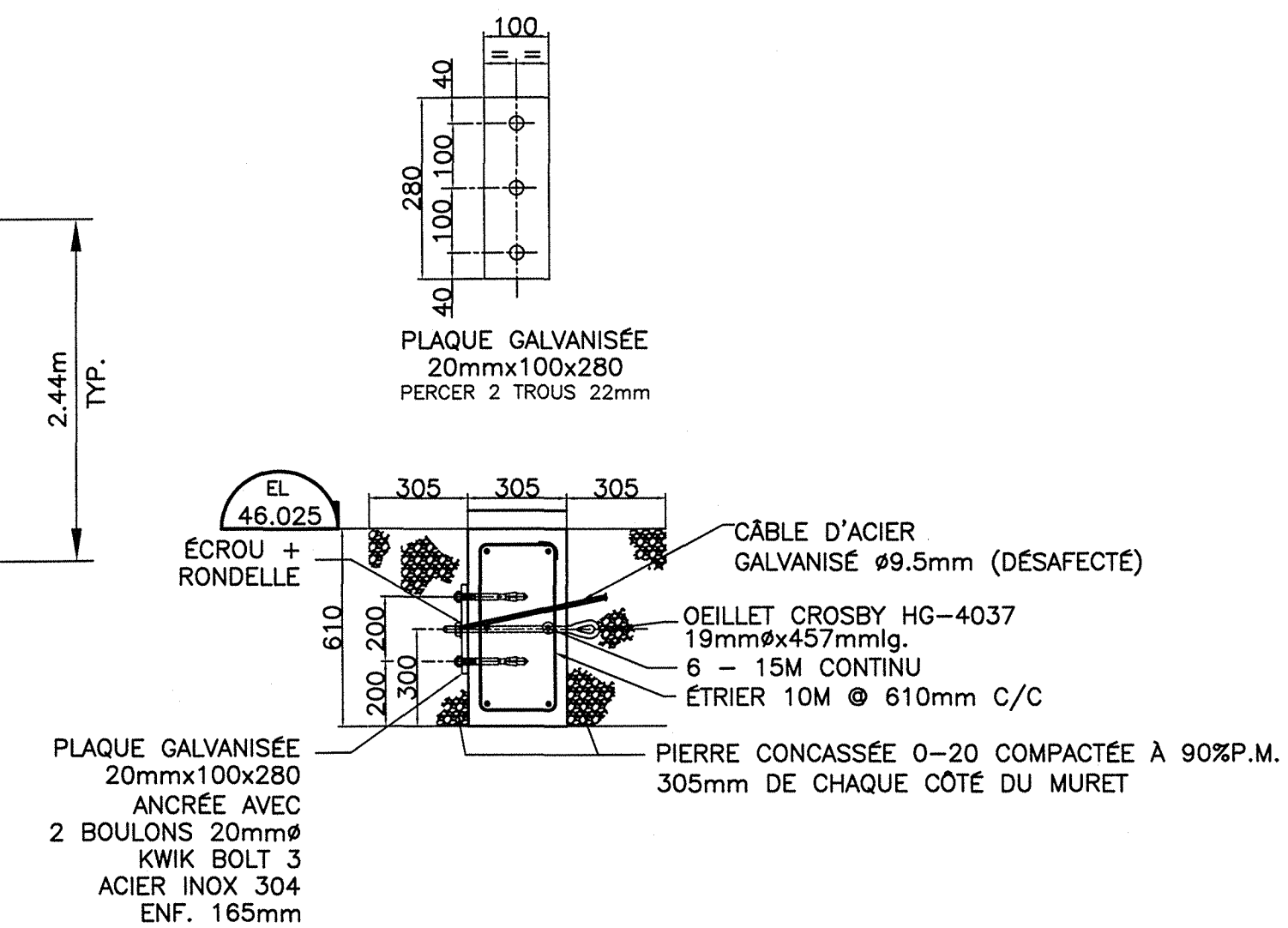
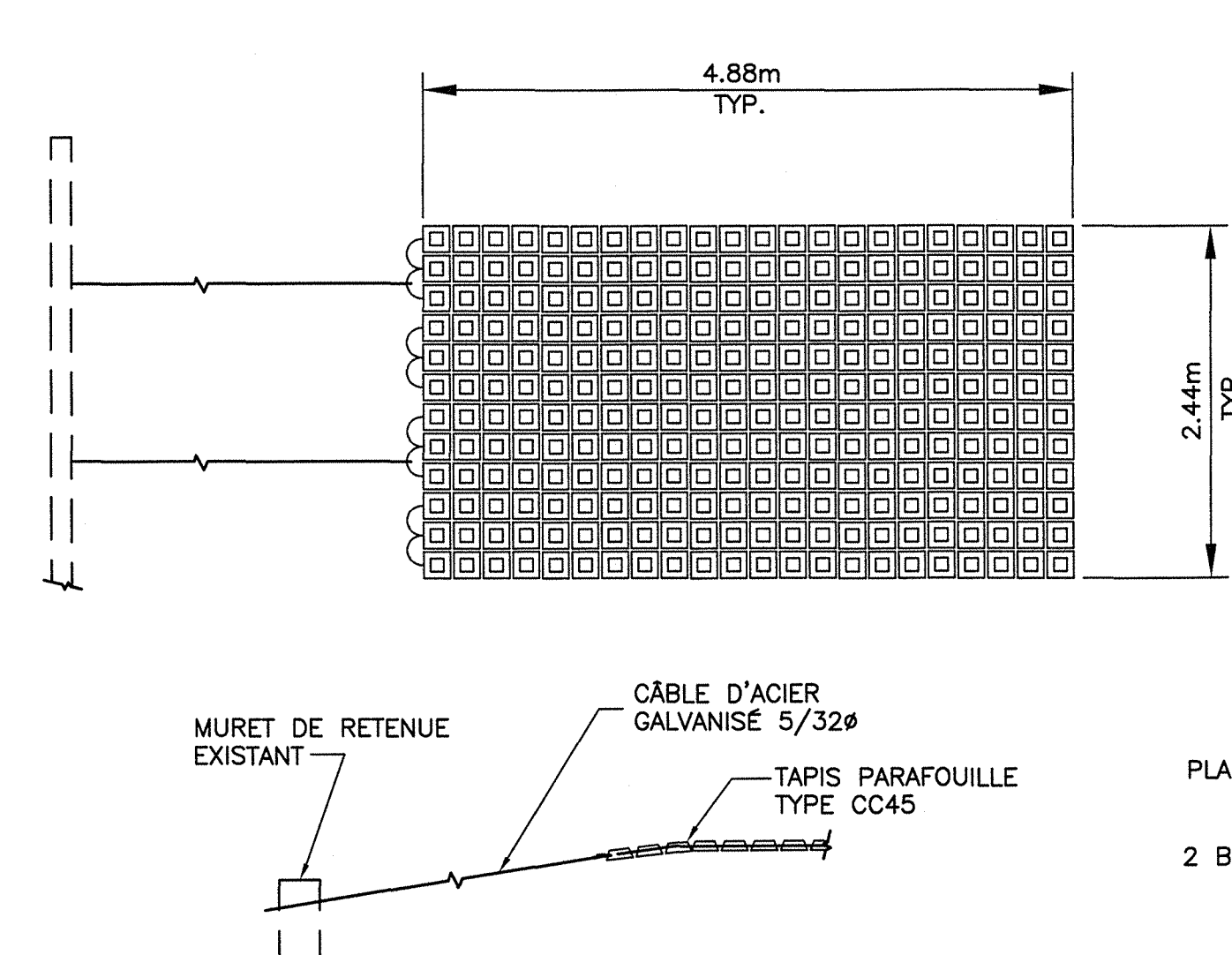
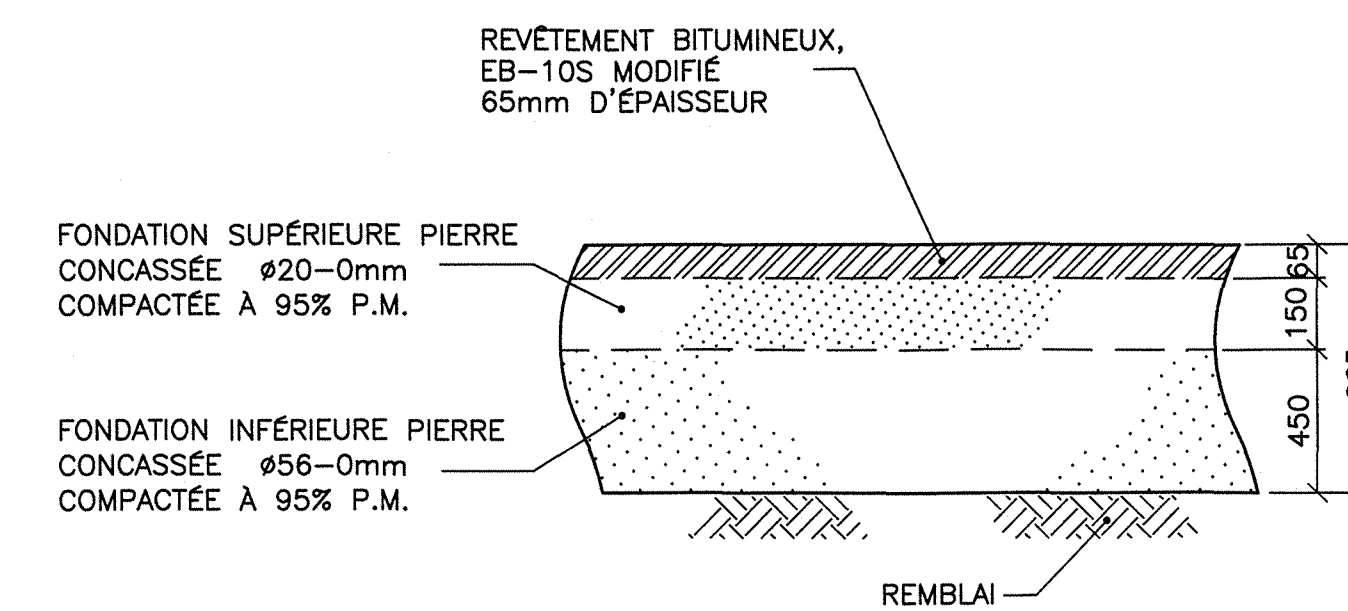
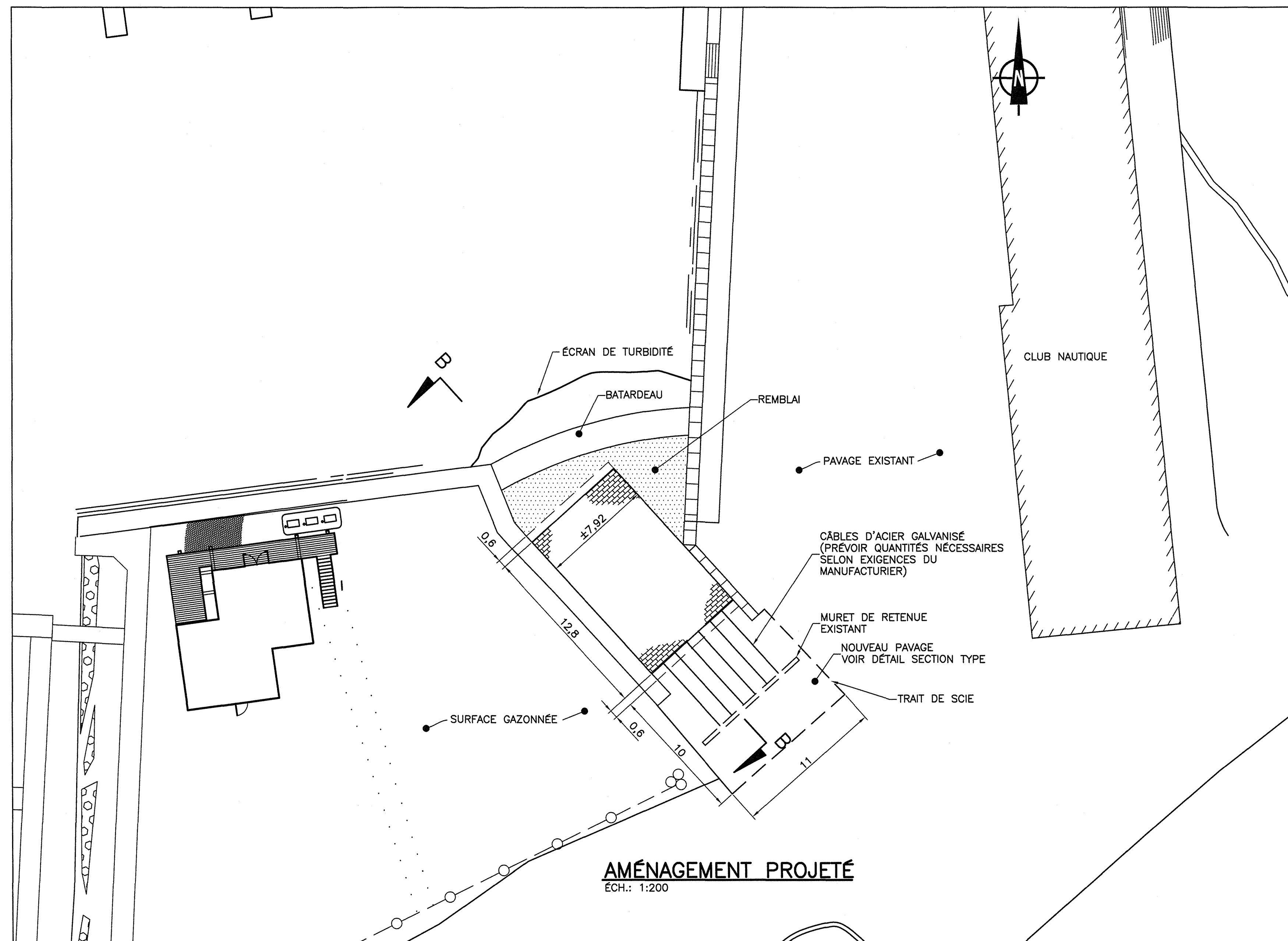
LES CONSULTANTS	Salaberry-de-Valleyfield
LBCO	Tél.: (450) 371-5722
MEMBRE DE TROW ASSOCIATES INC.	Tél.: (450) 371-8955
	val@lbcod.org
	plan@lbcod.org
	Vaudreuil-Dorion
	Tél.: (450) 455-4119
	Tél.: (450) 455-6388
	val@lbcod.org
	Montréal
	Tél.: (514) 339-1500
	Tél.: (514) 339-1599
	montreal@lbcod.com

CLIENT	Marina Valleyfield
	420 Rue Victoria
	Valleyfield (Québec) J7T 1B8
	(450) 371-9144

PROJET	RÉFECTION RAMPE DE MISE À L'EAU
--------	---------------------------------

TITRE DU DESSIN	PLAN D'AMÉNAGEMENT EXISTANT
-----------------	-----------------------------

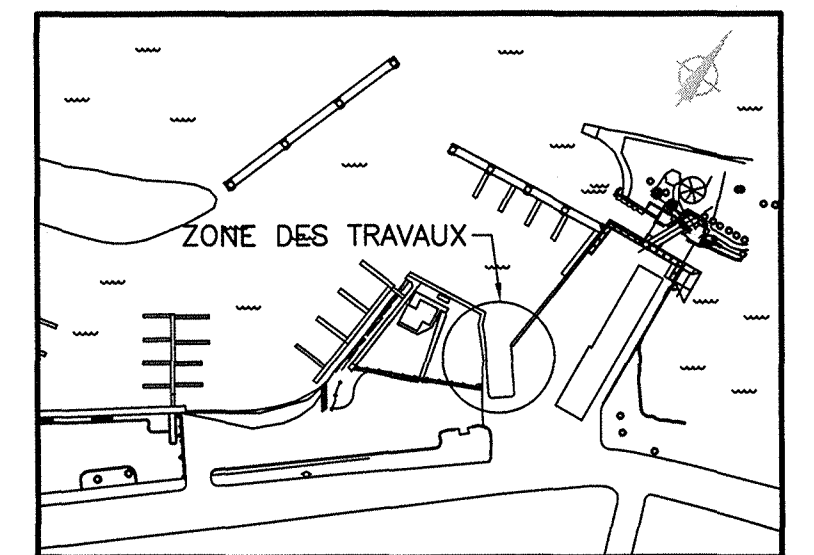
DISCIPLINE	CIVIL
ÉCHELLE	INDIQUÉE
DESSINATEUR	L-M LAUZON.
DOSSIER NO	31404
LOT NO	
DESSIN NO	31404-C-101
LOT NO	
DESSIN NO	C-101



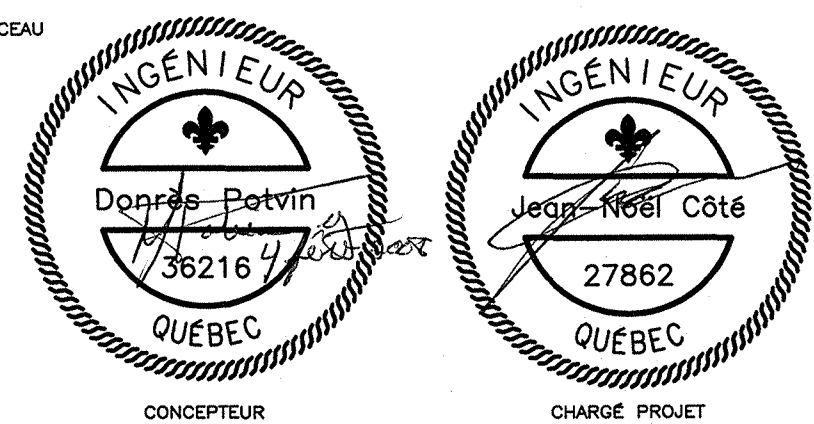
NOTES GÉNÉRALES:

SOMMAIRE DE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX:

- INSTALLATION DE L'ÉCRAN DE TURBIDITÉ
- MISE EN PLACE DU BATARDEAU, INCLUANT GÉOMEMBRANE ET GÉOTEXTILE
- PRÉVOIR LA PROTECTION AUX ABORDS DU QUAI ET DES CAISSONS
- PRÉVOIR L'ÉTANCHÉITÉ AU POINT DE RACCORDEMENT DES CAISSONS ET DU QUAI
- INSTALLATION DU SYSTÈME DE POMPAGE TEMPORAIRE, INCLUANT BASSIN FILTRANT
- ENLEVÈMENT DU MATELAS DE BLOCS DE BÉTON EXISTANT ET DISPOSITION HORS DU SITE
- SCIAGE DU PAVAGE
- INSTALLATION DE LA NOUVELLE MEMBRANE GÉOTEXTILE
- PRÉPARATION DU LIT DE PIERRE CONCASSÉE SUIVANT LA NOUVELLE PENTE 6:1
- INSTALLATION DU NOUVEAU MATELAS DE BLOCS DE BÉTON. PRÉVOIR CLÉS D'ANCORAGE AUX DEUX EXTRÉMITÉS
- INSTALLATION DES CÂBLES DE RETENUS
- ENLEVÈMENT DU BATARDEAU ET DE LA MEMBRANE
- NIVELLEMENT DE LA PIERRE AUX ABORDS DU MATELAS DE BLOCS
- ENLEVÈMENT DE L'ÉCRAN DE TURBIDITÉ
- TRAVAUX DE PAVAGE
- RÉFECTION DES SURFACES
- NETTOYAGE DU SITE



REVISION	CONCEPTEUR	D.POTVIN ing.	NO	36216
0	CHARGE PROJET	J.N.CÔTÉ ing.	NO	27862
DATE	DESCRIPTION	POUR APPROBATION		
08-02-04				



LES CONSULANTS



MEMBRE DE TROW ASSOCIATES INC.

Salaberry-de-Valleyfield
Tél.: (450) 371-5722
Téléc.: (450) 371-8955
valld@lbc0.org
plan@lbc0.org

Vaudreuil-Dorion
Tél.: (450) 455-6119
Téléc.: (450) 455-6388
vaud@lbc0.org

Montréal
Tél.: (514) 339-1500
Téléc.: (514) 339-1599
montreal@trow.com



420 Rue Victoria
Valleyfield (Québec) J7T 1B8
(450) 371-9144

PROJET

RÉFECTION RAMPE
DE MISE À L'EAU

TITRE DU DESSIN

PLAN D'AMÉNAGEMENT PROJETÉ

DISCIPLINE	
------------	--

CIVIL

ÉCHELLE

INDIQUÉE

 31404-C-102

DESSINATEUR

I-M LAIZON.

ESSIN NO

DOSSIER NO
31404

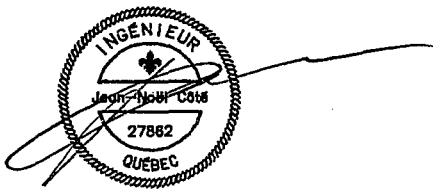
C-102

ADDENDA N° 1

Veuillez accuser réception dudit addenda en inscrivant à l'article 3. *Addenda* de la formule de soumission, le numéro et la date de celui-ci, à défaut de quoi votre soumission pourra être rejetée.

Cet addenda fait partie intégrante du document d'appel d'offres et le modifie de la façon suivante:

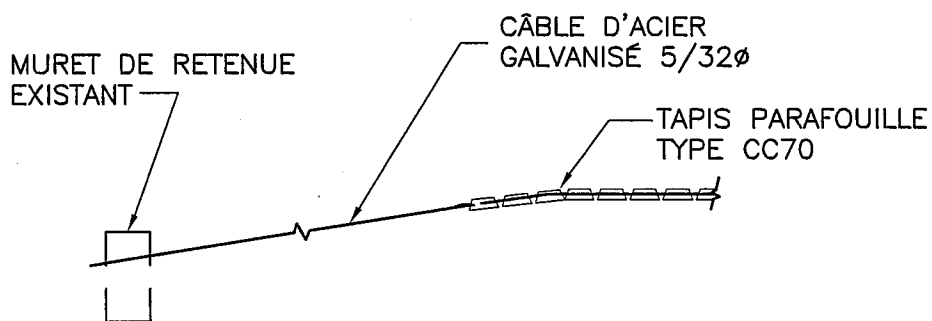
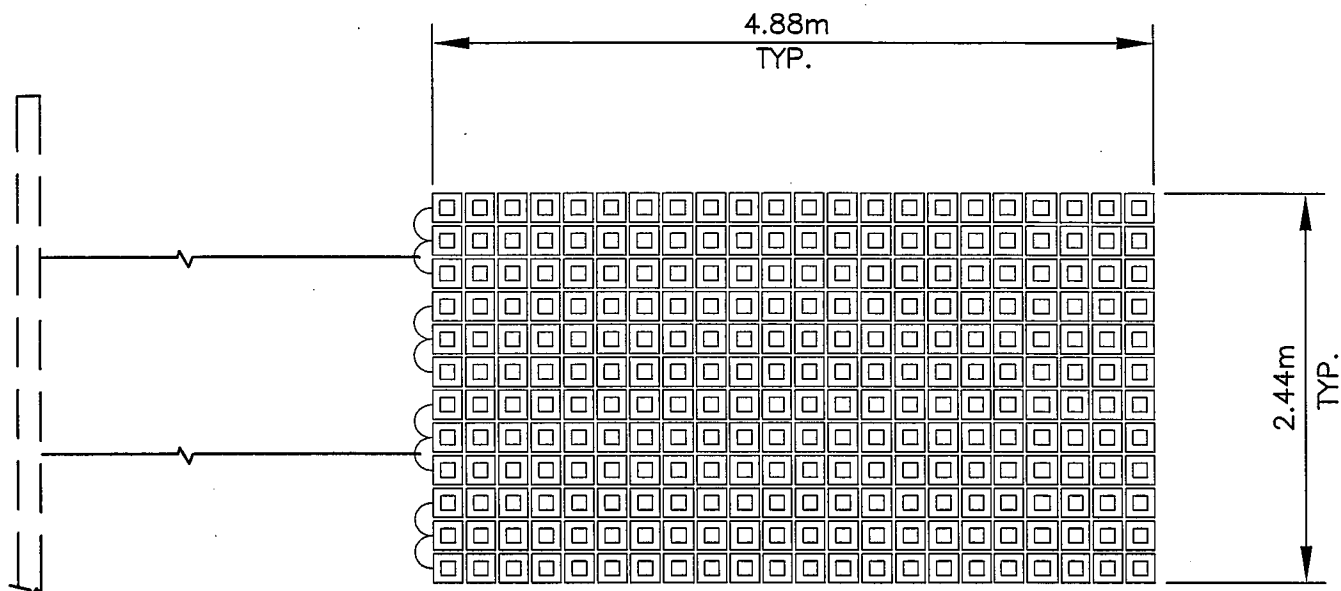
- Au croquis C-1 extrait du plan C-102, le tapis Parafouille type CC45 est remplacé par le type CC70.
- Au croquis C-2 extrait du plan C-102, des informations sont ajoutées pour les items suivants :
 - Géotextile type **Novatex 90** ou équivalent approuvé;
 - Géomembrane **PVC 30 mils de Innovex** ou équivalent approuvé;
 - Écran de turbidité **FSC 13 de Innovex** ou équivalent approuvé.



Jean-Noël Côté, ing.
Directeur Service ingénierie

JNC/chb

p.j.



DÉTAIL

AUCUNE ÉCHELLE

ADDENDA No.1

RÉF: C-102

LES CONSULTANTS



LBCD

MEMBRE DE TROW ASSOCIATES INC.

Salaberry-de-Valleyfield

Tél.: (450) 371-5722
Télec.: (450) 371-6955

vall@lbcd.org
plan@lbcd.org

Vaudreuil-Dorion

Tél.: (450) 455-6119
Télec.: (450) 455-6388

vaud@lbcd.org

Montréal

Tél.: (514) 339-1500
Télec.: (514) 339-1599

montreal@trow.com

MARINA VALLEYFILED RÉFECTION RAMPE DE MISE À L'EAU

CONCEPTEUR

D.TRUDEL ing.

DESSINATEUR

M.J.C.

DOSSIER NO.

31404

DATE

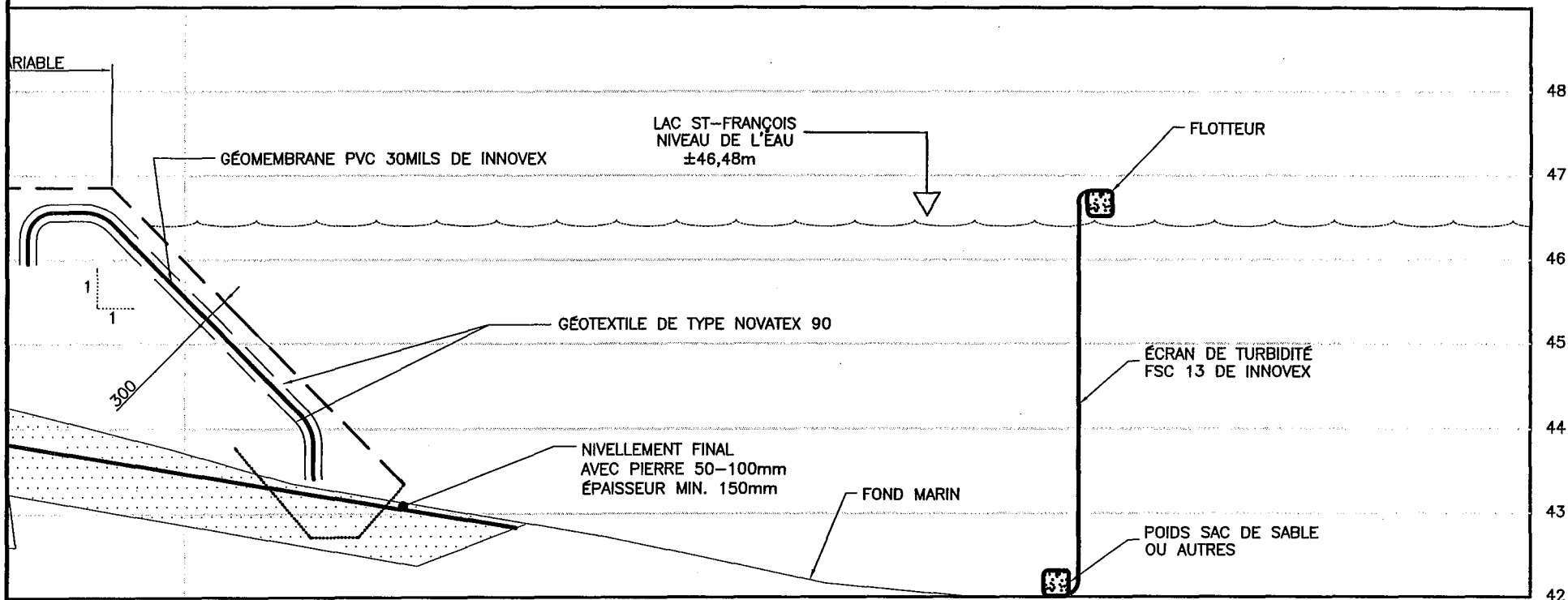
08-03-07

ÉCHELLE

AUCUNE

CROQUIS

C-1



COUPE B-B

ÉCH.: N.A.E

ADDENDA No.1

RÉF: C-102

LES CONSULTANTS



LBCD

MEMBRE DE TROW ASSOCIATES INC.

Salaberry-de-Valleyfield

Tél.: (450) 371-5722

Télec.: (450) 371-6955

vall@lbcd.org

plan@lbcd.org

Vaudreuil-Dorion

Tél.: (450) 455-6119

Télec.: (450) 455-6388

vaud@lbcd.org

Montréal

Tél.: (514) 339-1500

Télec.: (514) 339-1599

montreal@trow.com

MARINA VALLEYFILED RÉFECTION RAMPE DE MISE À L'EAU

CONCEPTEUR

D.TRUDEL ing.

DESSINATEUR

M.J.C.

DOSSIER NO.

31404

DATE

08-03-07

ÉCHELLE

AUCUNE

CROQUIS

C-2